

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUVRAY

Compte-rendu de la réunion du mercredi 7 juin 2017 à 19h30

Absent : S.Bernard (pouvoir à N.Hamel)
Céline Biboud (excusée), Marie-Laure Delamézière
Secrétaire de séance : H. de Vaumas

1) Compte Rendu du Conseil du 12 avril 2017.

Après lecture, ce Compte Rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil.

2) Délibérations.

a) SDEY. Nous prévoyons le remplacement de trois lampadaires en plus mauvais état, par des éclairages LED. La convention proposée par le SDEY n'est pas claire ; nous pouvons penser qu'il prendra en charge 60% du montant des travaux, soit la répartition suivante :

Coût total : 2 469 €TTC, part communale : 823 € SDEY : 1 235 €+ TVA 411 €

Accord du Conseil à l'unanimité.

b) CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Accord pour le transfert de la somme de 58 738 € de la CCCVT vers la Commune, ce qui correspond exactement cette année à la part des taxes communales perdues au profit de la CCCVT. Ce montant est figé pour les années suivantes.

Accord du Conseil.

c) Aménagement du carrefour RD5. Débat devant le plan qui sera soumis au spécialiste routier du Département. Le devis reçu ne correspond pas aux moyens de la Commune.

d) RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public)

Gaz : 301,40 € EDF : 200,00 € Orange : 159,83 €

e) Avis pour l'installation d'un parc éolien dans le cadre de l'enquête publique. Sur Bleigny et Lignorelles, ainsi que sur Beine et Venoy est prévue l'installation de 9 éoliennes.

Pour mémoire, les dimensions sont :

Hauteur maximale en bout de pale : 165 m

Diamètre maximum du rotor : 126 m

Hauteur minimum sous rotor : 39 m

Avis du Conseil : Pour : 3 voix, abstention : 3 voix, contre : 3 voix.

En cas d'égalité entre les voix du Conseil, la voix du Maire l'emporte. Le Conseil donne un avis défavorable à ce projet éolien au regard de l'alerte émise par l'Académie des Sciences sur le bien fondé du choix éolien, notamment à cause de l'intermittence de la production, caractéristique de cette énergie.

f) Dématérialisation des documents transmis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

Accord du Conseil.

3) Informations générales et questions diverses

a) Du « raboté » a été étendu sur l'ancienne ligne PLM et sur le chemin des Placeaux.

b) La chorale de Saint-Fargeau se produira dans l'église de Rouvray le vendredi 23 juin à 20h30. Jean Klos se charge de rédiger l'affiche et de l'apposer dans les communes voisines.

c) Comment obtenir les adresses courriel de nos concitoyens pour pouvoir les prévenir des événements importants ?

d) le logement au dessus de l'école n'est toujours pas loué. Nous décidons de maintenir son prix de 475 € mensuels, hors charges, pour 79 m². Revoir début juillet.

e) Sécheresse 2015. Le tribunal administratif, auquel nous avons eu recours suite au refus de la Préfecture, nous demande de fournir d'avantage de précisions. Prévoir une réunion en Mairie un soir.

f) Rappel de 1 659 € sur la cotisation SDIS 2016 de 11 168 € suite à la remise en cause par les villes d'Auxerre et de Sens de la répartition des contributions.

La séance est levée à 22 h 10

Le Maire